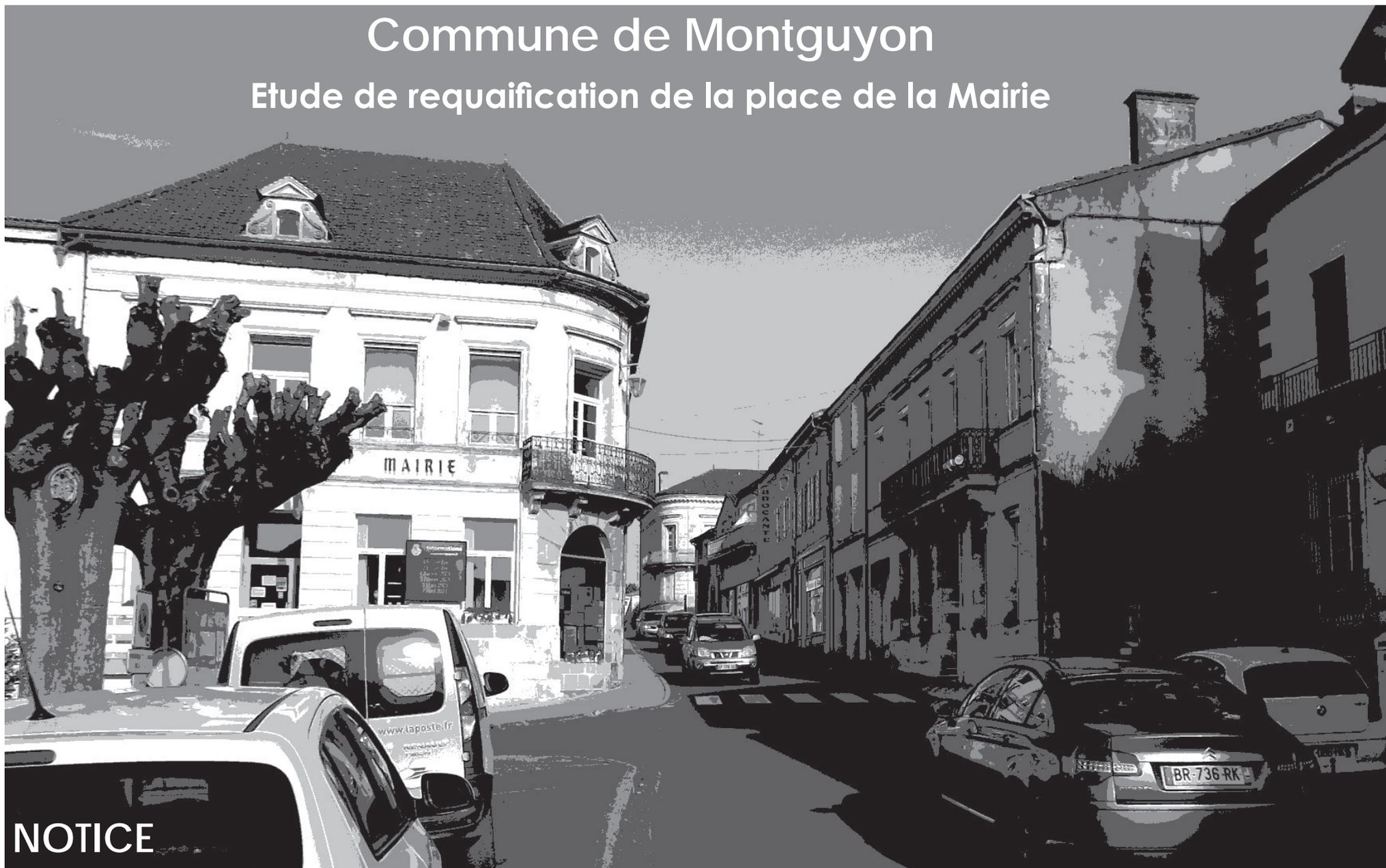


Commune de Montguyon

Etude de requalification de la place de la Mairie



NOTICE

Etudes préliminaires / Mai 2022

URBANhymns
6, rue du Marché
17610 SAINT SAUVANT
Tél : 05 46 91 46 05
c.morin@agenceuh.fr



Organisation urbaine

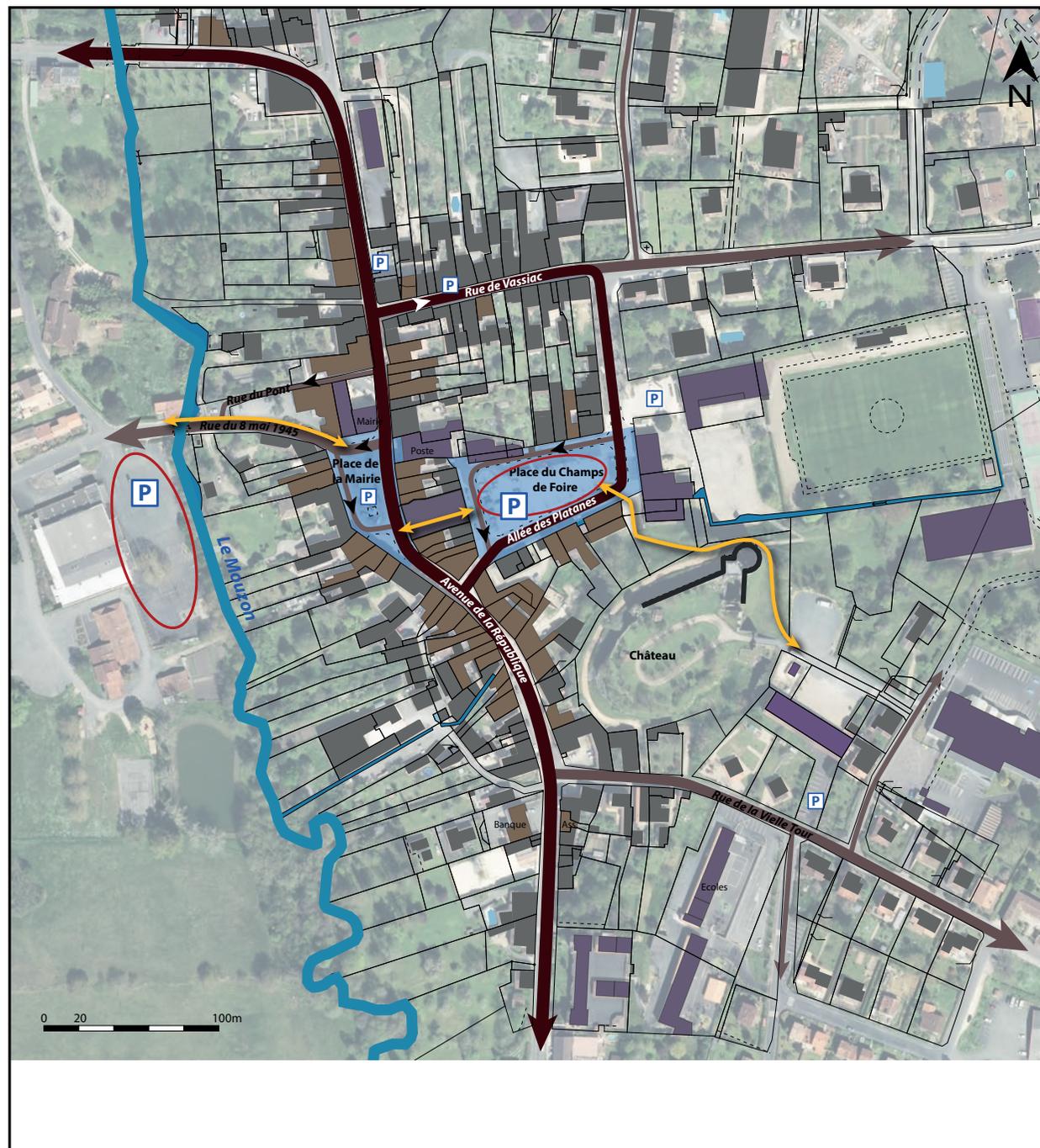
Desservit par l'allée des Platanes, la place du Champs de Foire constitue une respiration urbaine de plus grande ampleur, complémentaire à la place de la Mairie. Elle participe pleinement à la fonction de centralité urbaine qu'elle élargit à l'échelle du centre ancien

La restructuration d'un immeuble en Maison de Santé permet aujourd'hui une mise en relation renforcée des deux places

La place du Champ de Foire présente une offre en stationnement répondant à l'ensemble des besoins du centre bourg.

Elle constitue l'alternative aux stationnements occupant la place de la mairie.

En outre, l'allée des Platanes associée à la rue de Vissiac (en sens unique) dessinent un bouclage alternatif à l'avenue de la République.



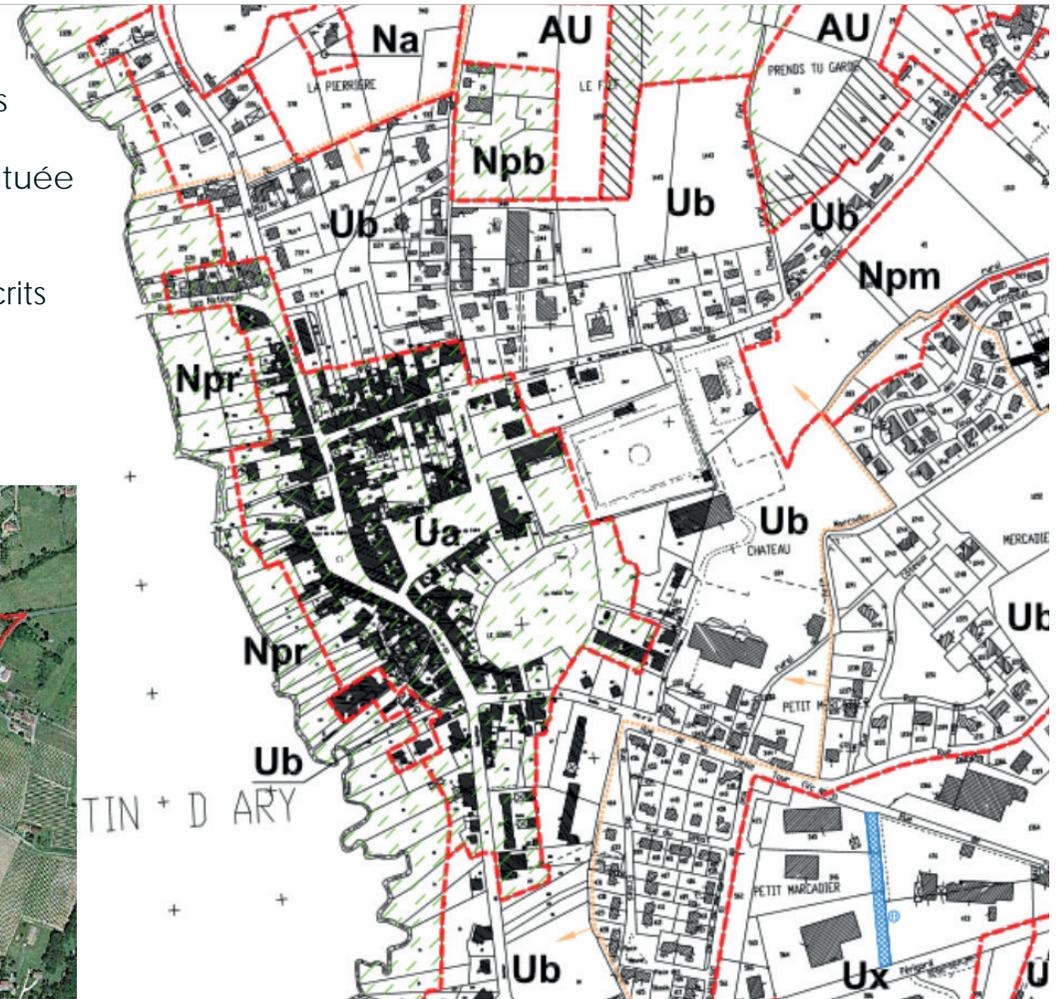
Plan de zonage du PLU et le PPM

La place s'inscrit dans la zone UA (Centre-ville ancien de Montguyon)

Cantonnées à l'Ouest par la zone NPr (secteur de protection des rivières et de leurs vallées) recouvrant le cours d'eau du Mouzon
Cernée à l'Est par la zone Ub (Zone d'urbanisation assez dense située en périphérie du centre ancien)

Délimitation de l'espace protégé des abords des immeubles inscrits au titre des Monuments Historiques :

- la vieille tour
- le château et les anciennes écuries
- l'église Saint-Vincent



Pistes de réflexions

L'avenue de la République constitue l'arrête dorsale du centre ancien et de nombreux commerces et services se polarisent le long de cet axe.

Un fonctionnement en double-sens :

Atouts :

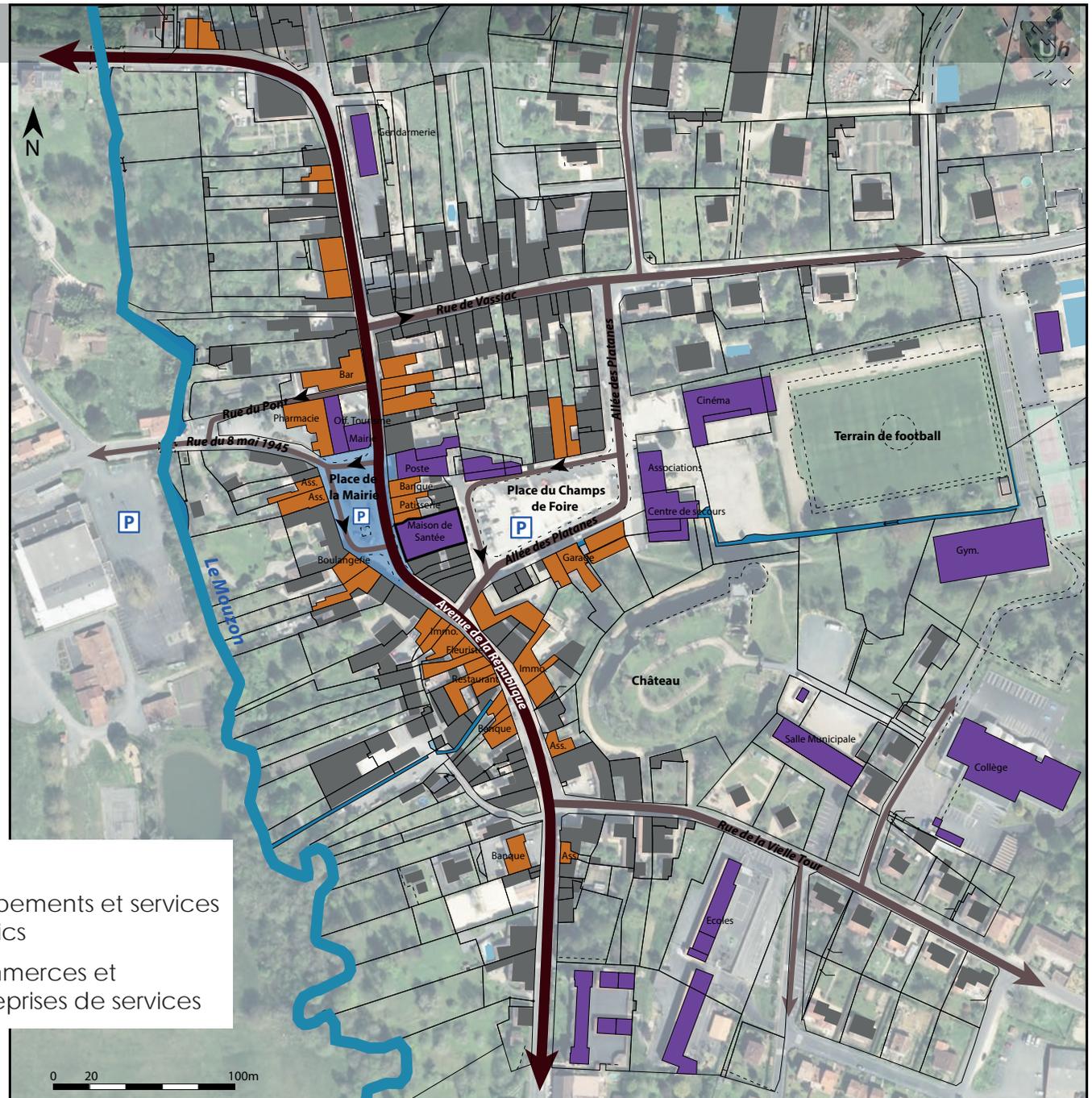
- vitalité économique
- traversée du bourg facilitée

Inconvénients :

- sécurité et nuisance envers le piéton

Problématique / enjeu :

- un équilibre à trouver entre les usages piétonniers et routiers



2 ateliers participatifs pour une co-construction du projet de requalification de la place de la Mairie les 6 et 27 septembre 2021

Rappel des Orientations retenues :

1 - La nécessaire mise ne valeur de la place :

- renouveler les plantations, végétaliser et fleurir la place
- créer de l'ombrage
- maintenir, voir conforter les commerces autour de la place (restauration)

2- Des avis partagés sur certains thèmes :

- le déplacement du Monument aux Morts
- le déplacement du marché

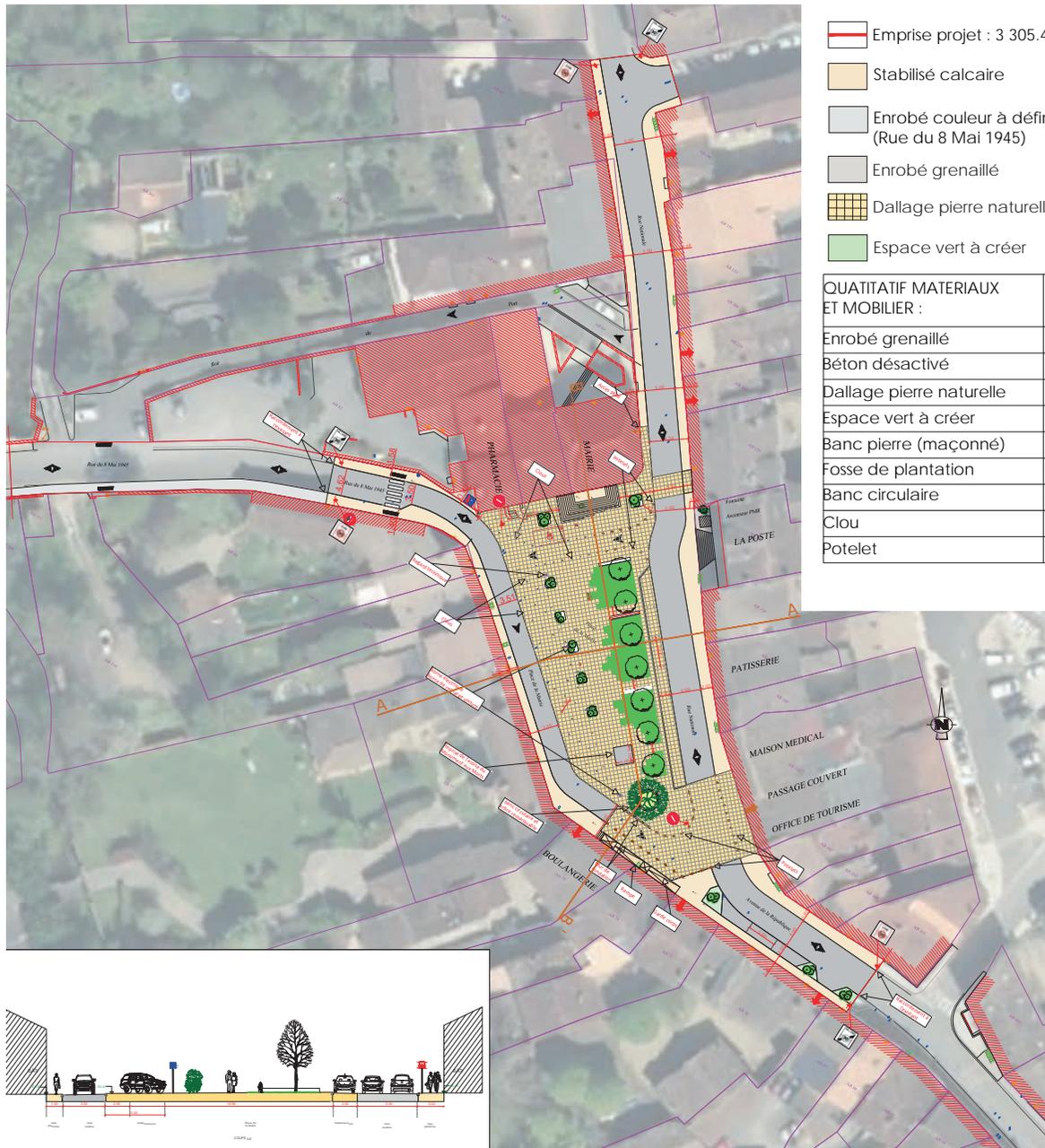
3 - L'usage de la place par les automobilistes :

- maintenir le fonctionnement général actuel en terme de circulation (notamment le sur l'avenue de la République)
- répondre à des besoins en stationnement nécessaires à l'équilibre économique

4 - La place du piéton :

- rendre plus lisible les itinéraires piétonniers
- sécuriser les traversées
- limiter la vitesse des automobilistes

L'esquisse d'aménagement :

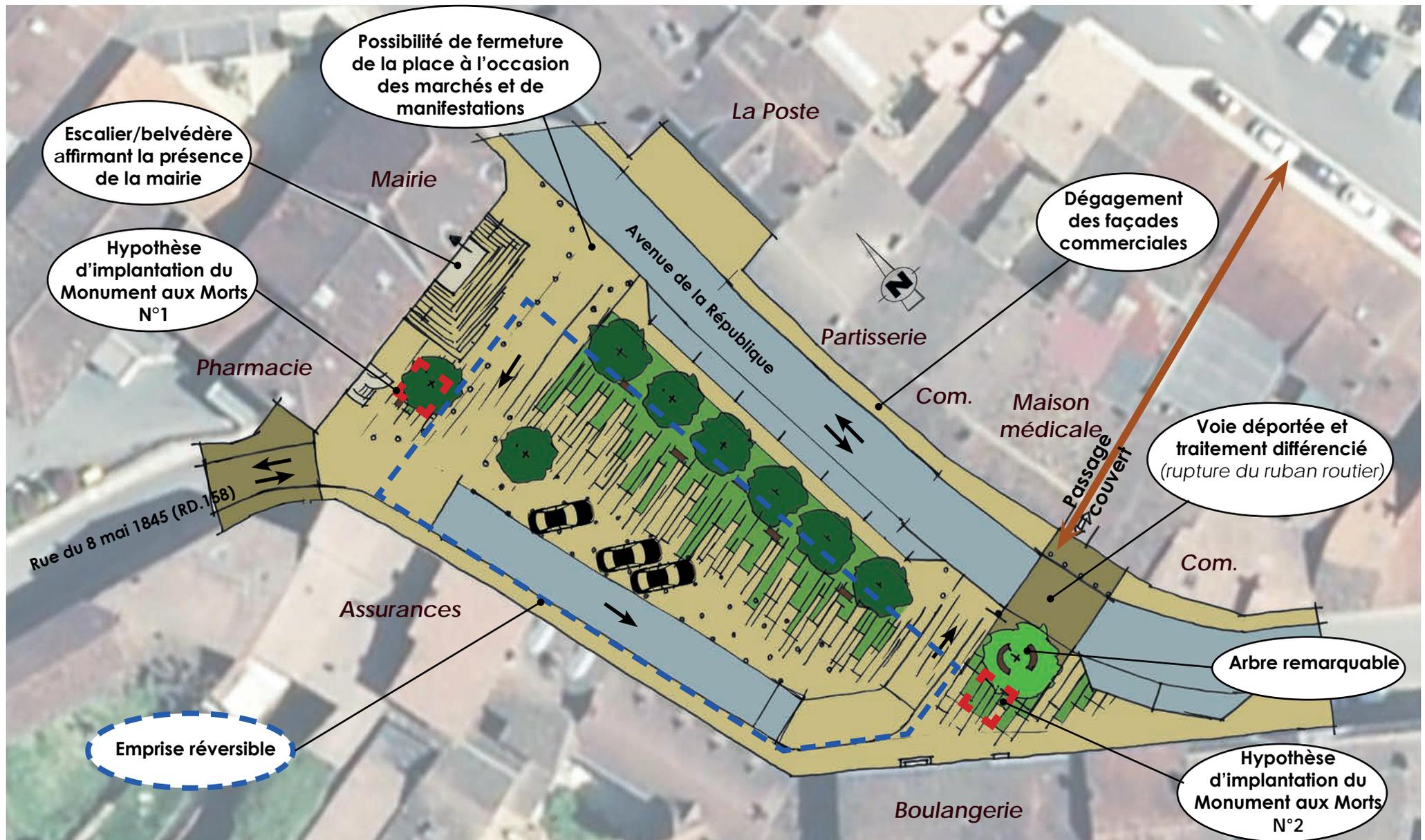


- Emprise projet : 3 305.40 m²
- Stabilisé calcaire
- Enrobé couleur à définir (Rue du 8 Mai 1945)
- Enrobé grenailé
- Dallage pierre naturelle
- Espace vert à créer
- Arbre en recépé
- Arbre tige
- Arbre tige (grande envergure)
- Alimentation électrique
- Borne de recharge électrique automobile

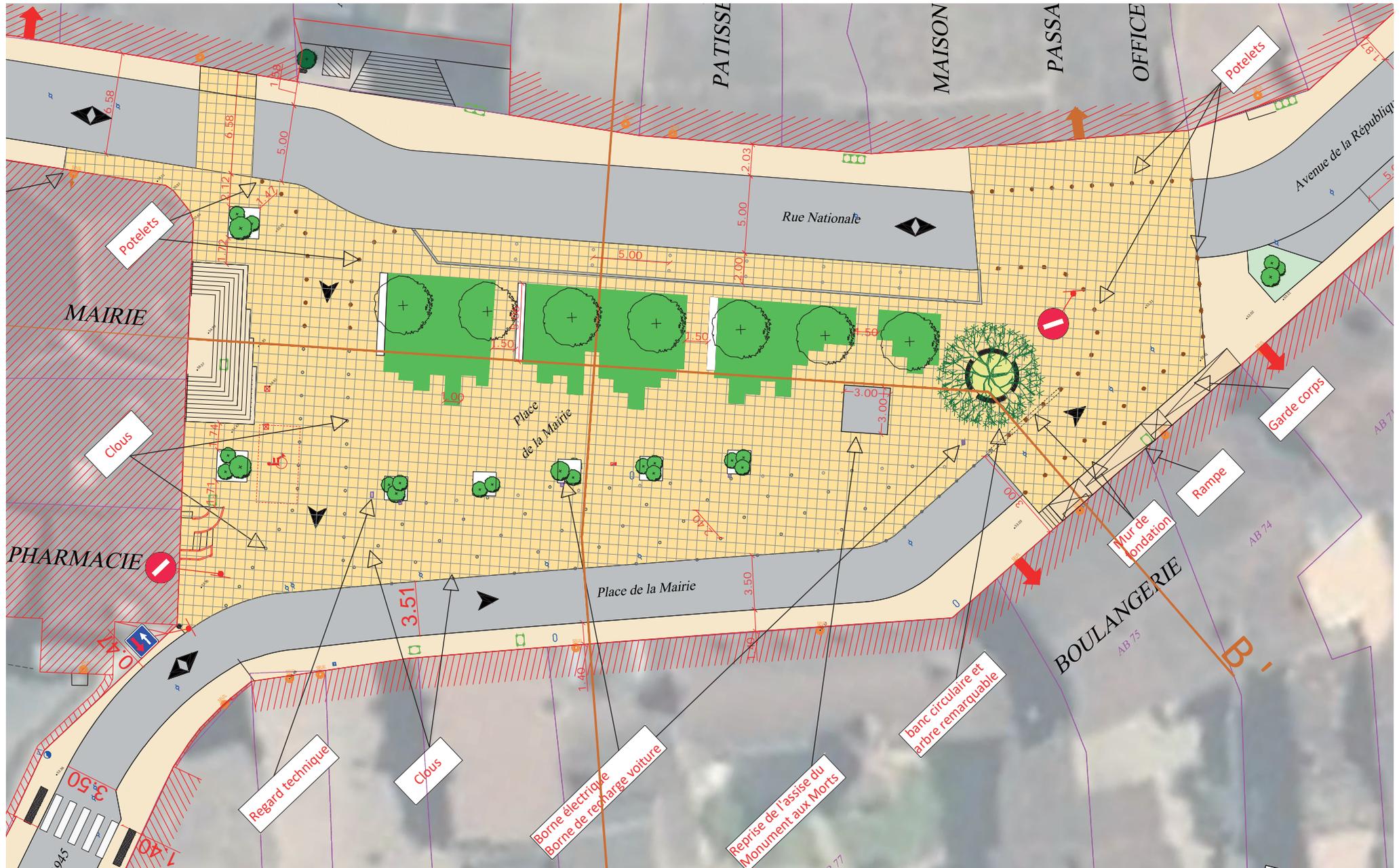
QUATITATIF MATERIAUX ET MOBILIER :	M ²	QT
Enrobé grenailé	1 418,51 m ²	
Béton désactivé	802,09 m ²	
Dallage pierre naturelle	604,38 m ²	
Espace vert à créer	1 105,72 m ²	
Banc pierre (maçonné)	7,52 m ²	3
Fosse de plantation	26,14 m ²	8
Banc circulaire		4
Clou		96
Potelet		52

L'enjeu de mise en valeur de la place de la Mairie repose sur une clarification des usages pour une meilleur lisibilité de l'espace.

- **La circulation routière : maintien du fonctionnement actuel sauf pour la voie traversante devant la mairie qui passe en sens unique entrant et qui le cas échéant peut être fermée**
- **Réversibilité des usages de la place (surface plane)**
- **Le stationnement : 16 places + 1PMR contre 24 initialement (mais non réglementaires)**
- **Les circulations piétonnes : lisibilité et sécurité de la traversée de l'Avenue de la République**
- **Le Monument aux Morts : maintenu à son emplacement actuel mais réduit à sa base**
- **Végétalisation : renouvellement de l'alignement (essences à feuillage caduc à préciser), création de surfaces herbées, plantations d'agrément et arbre remarquable**
- **Le mobilier : minimaliste et intégré à la composition (bancs, escalier...)**



L'esquisse d'aménagement :



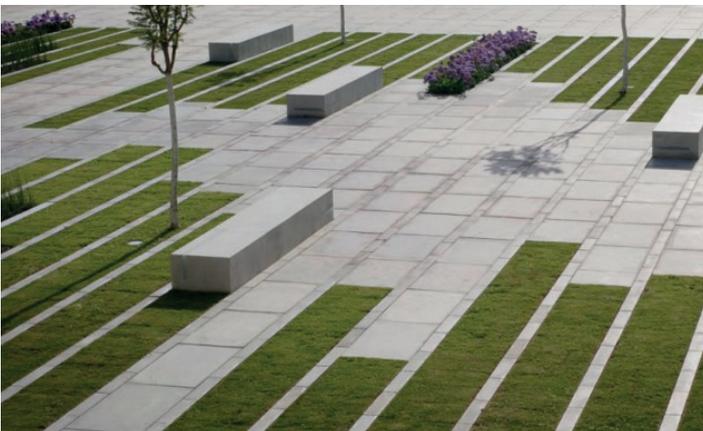
Matériaux et mobilier urbain



Espace de repos

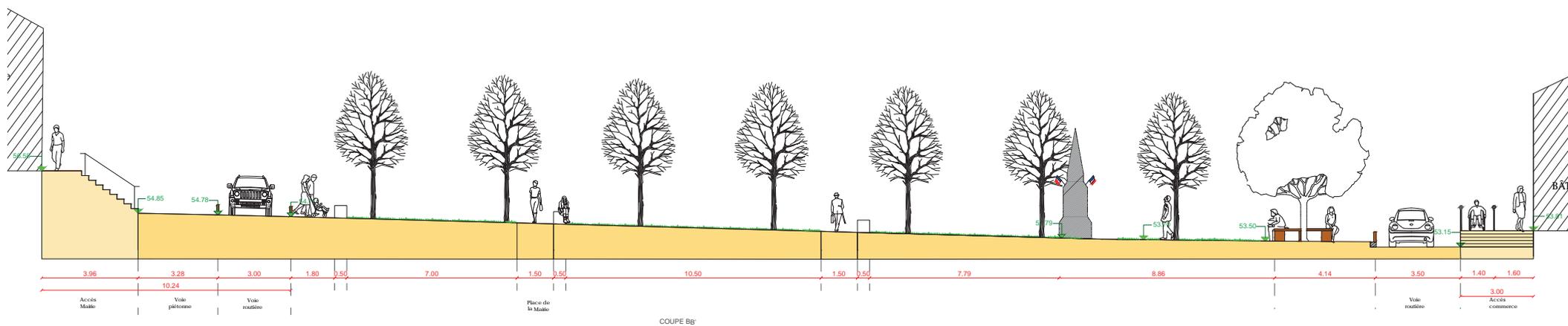
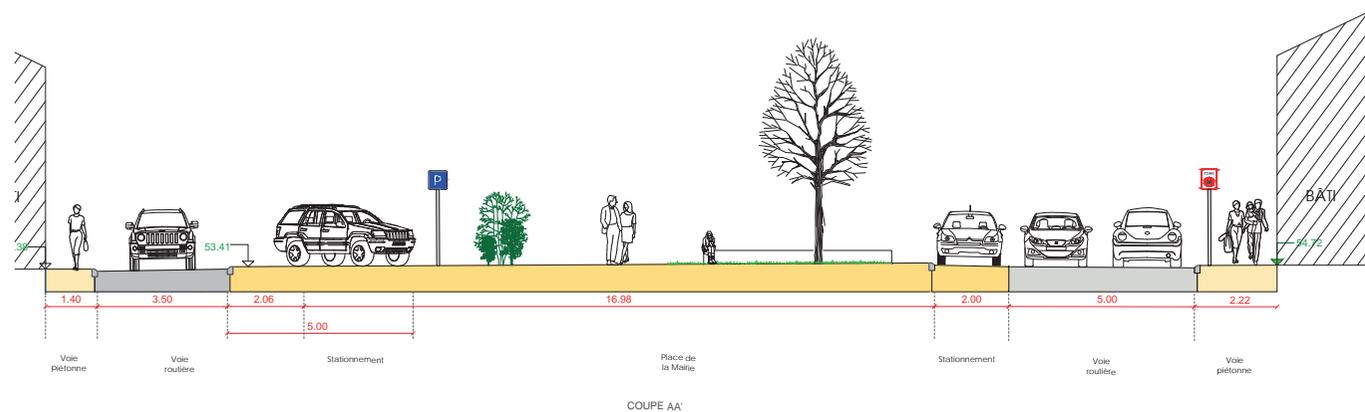


Recherches relatives à la réduction de l'emprise du monument aux morts



Exemple de traitement alternatif du sol

L'esquisse d'aménagement :











La maquette du projet :

